

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joel Vaillancourt

<https://www.cadre21.org/membres/4c0c9f7c9edec3bc4f9864b>

Date d'obtention : 2023-09-08 19:33:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est très important d'utiliser la trousse si nous avons une entente. Que l'on doit respecter les étapes et ne pas faire ajustement. Les étapes sont la clé d'une bonne intervention dans ces situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait d'avoir un plan, des étapes et une procédures vont m'aider sinon je n'aurais pas su quoi faire vraiment. Les interventions dans ce types de problème

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Garder la confidentialité, respecter les étapes, ne pas faire enquête. Utiliser les outils qui sont mis à ma disposition.